

**Demandes d'autorisation
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 3 mars 2021

13 h

Dossiers : D08-01-20/B-00015, B-00016
Propriétaires (s) : Tony et Anita Cassone
Adresse : 549, (549A),(549B) avenue Hilson
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lots 5 et 6, plan enr. 186
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour une maison jumelée, en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites-ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00015	7,62 m	40,21 m	306 m ²	2	549B, av. Hilson, une moitié de la maison jumelée
B-00016	7,62 m	40,21 m	306 m ²	1	549A, av. Hilson, l'autre moitié de la maison jumelée

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.